



Succession de mes parents

Par **Sylvie 59**, le **14/06/2020** à **08:42**

Bonjour étant fille unique mes parents avait une maison que j'habite actuellement mais je n'ai pas fait la succession car je ne veux pas vendre la maison qui a une valeur sentimental je paye la taxe foncière chaque année l'état peut elle me prendre cette maison ? Si je ne fait pas la succesion faute de moyen financier

Par **youris**, le **14/06/2020** à **10:05**

Bonjour,

si vous n'avez pas mandaté un notaire pour s'occuper de la succession, vous risquez des pénalités puisque la déclaration de la sucesion doit être faite dans les 6 mois suivants le décès au trésor public.

de faire la succession ne vous oblige pas à vendre.

tant que vous ne ferez pas la succession, la maison restera au nom de vos parents.

salutations